

Informations de base	
2014/2157(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Banque centrale européenne - rapport annuel 2013 Subject 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON	Affaires économiques et monétaires	ZALBA BIDE­GAIN Pablo (PPE)	22/07/2014
			Rapporteur(e) fictif/fictive	
			SORU Renato (S&D)	
			MARIAS Notis (ECR)	
			TREMOSA I BALCELLS Ramon (ALDE)	
		VIEGAS Miguel (GUE/NGL)		
		URTASUN Ernest (Verts /ALE)		
		</		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/11/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/01/2015	Vote en commission		
27/01/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0011/2015	Résumé

25/02/2015	Débat en plénière		
10/03/2015	Décision du Parlement	T8-0052/2015	Résumé
10/03/2015	Résultat du vote au parlement		
10/03/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2157(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/8/00962

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE539.797	14/10/2014	
Amendements déposés en commission		PE541.619	19/11/2014	
Avis de la commission	EMPL	PE539.692	08/12/2014	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0011/2015	27/01/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0052/2015	10/03/2015	Résumé

Banque centrale européenne - rapport annuel 2013

2014/2157(INI) - 27/01/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Pablo ZALBA BIDEAIN (PPE, ES) sur le rapport annuel de la Banque centrale européenne pour l'année 2013.

La commission compétente salue la détermination de la BCE à faire ce qui est nécessaire pour sauver l'euro ainsi que sa **réactivité dans un contexte particulièrement difficile** dans l'optique de tempérer le niveau d'agitation sur les marchés financiers au sein de la zone euro et de rétablir la confiance des investisseurs dans la monnaie unique.

Les députés demeurent toutefois préoccupés par **l'apathie persistante de l'activité économique**, le PIB de la zone euro pour 2013 affichant, pour la deuxième année consécutive, une croissance négative, et une croissance faible au cours des trois premiers trimestres de 2014. Cette situation s'accompagne, dans de nombreux États membres de la zone euro, de **taux de chômage élevé** qui menace la stabilité de la zone euro et sape le soutien populaire et politique en faveur du projet européen.

Le rapport note les **risques possibles de déflation** dans la zone euro et note que la tendance négative des **crédits accordés au secteur privé** s'est encore accentuée, avec un taux de variation annuel de -2,3% en décembre 2013, contre -0,7% en décembre 2012.

Dans ce contexte, les députés jugent primordial de créer les conditions d'une **relance des investissements, tant publics que privés**, dans la zone euro. Ils demandent aux États membres :

- de se pencher sur les causes sous-jacentes de la **fragmentation financière** qui pose toujours un problème majeur, les PME étant exposées à des conditions d'emprunt beaucoup plus onéreuses, en particulier dans les pays de la zone euro connaissant déjà de graves difficultés économiques;
- de mettre en place les **réformes structurelles** appropriées pour rétablir un environnement favorable aux entreprises.

Les députés approuvent M. Draghi pour qui la souplesse des règles existantes du pacte de stabilité et de croissance pourrait permettre de mieux aborder la question de la faible reprise et de dégager des moyens pour le financement des réformes structurelles nécessaires. La BCE est encouragée à :

- tenir compte, dans sa politique de croissance du bilan, de l'achat **d'emprunts obligataires** pour le financement de projets de la BEI, qui financent certains des investissements les plus productifs de la zone euro, en particulier des projets retenus par la Commission pour leur valeur ajoutée européenne, notamment les projets RTE-T dans le domaine de l'énergie et des transports et les projets liés au marché unique numérique;
- veiller à ce que ses politiques soient **mieux adaptées à l'économie réelle**, notamment en ce qui concerne les PME.

Le rapport constate que la BCE a déclaré, à maintes reprises, être disposée à recourir à des **instruments non traditionnels supplémentaires** dans les limites de son mandat, et à modifier l'envergure ou la composition de ses interventions, dans le cas où une inflation faible s'installerait pendant une période excessivement longue. Les députés demeurent ouverts au recours à d'autres mesures non conventionnelles, mais soulignent qu'elles ne suffiront pas sans une combinaison adéquate de politiques budgétaires, d'investissements et de réformes structurelles.

Selon les députés, les mesures de politique monétaire non conventionnelles employées actuellement devraient être **de nature transitoire** et avoir pour but de donner du temps aux États membres pour assainir leurs finances publiques et mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires pour encourager la croissance économique et améliorer les conditions sur le marché du travail.

De manière générale, les députés rappellent que **la politique monétaire seule ne saurait stimuler la demande globale**, car elle doit être accompagnée de réformes et de politiques budgétaires et structurelles appropriées au niveau national. Ils soulignent également qu'une **séparation nette entre la politique monétaire et la politique budgétaire** implique que l'autorité monétaire n'accorde pas de subventions aux organismes bénéficiant de la fourniture de liquidité, étant donné que cet apport de subventions relève de la politique budgétaire.

Ils estiment encore que mettre davantage l'accent sur la **croissance et l'investissement public** (tel que le paquet d'investissement de 300 milliards EUR proposé par le président de la Commission) servirait à compléter les efforts de la BCE visant à faire augmenter l'emploi et la croissance en Europe.

Stabilité financière : soulignant qu'un renforcement de la **bonne gouvernance des banques** contribue à la stabilité financière, le rapport salue le fait que le **mécanisme de surveillance unique** (MSU), premier pilier de l'union bancaire, est devenu pleinement opérationnel le 4 novembre 2014. Il rappelle que la responsabilité démocratique du nouveau MSU devant le Parlement européen est fondamentale pour garantir la crédibilité du nouveau régime de surveillance.

Étant donné que les tests de résistance réalisés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) en collaboration avec le MSU ont révélé des **fragilités persistantes dans le système bancaire européen**, les députés estiment que la BCE a la responsabilité de faire en sorte qu'à l'avenir, les recapitalisations bancaires soient conduites au moyen du **renflouement interne** lorsque l'accès aux marchés est difficile ou impossible. Afin de rendre le renflouement interne plus efficace, la législation européenne devrait évoluer vers une **séparation entre les activités d'investissement plus risquées et les activités bancaires traditionnelles**.

Préoccupés par la dépendance persistante de nombreuses banques de la zone euro vis-à-vis du financement de la banque centrale, les députés appellent à créer **une Union des marchés des capitaux régulée**, afin de réduire la dépendance excessive des économies de la zone euro à l'égard du système bancaire.

Enfin, rappelant que le **mécanisme de résolution unique** (MRU), deuxième pilier de l'union bancaire, entrera en vigueur début 2015, le rapport souligne la nécessité de poursuivre le développement du troisième pilier de l'union bancaire.

Banque centrale européenne - rapport annuel 2013

2014/2157(INI) - 10/03/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 461 voix pour, 172 voix contre et 65 abstentions, une résolution concernant le rapport annuel 2013 de la Banque centrale européenne (BCE).

Politique monétaire : le Parlement a salué la détermination de la BCE à faire ce qui est nécessaire pour sauver l'euro ainsi que sa **réactivité dans un contexte particulièrement difficile** dans l'optique de tempérer le niveau d'agitation sur les marchés financiers au sein de la zone euro et de rétablir la confiance des investisseurs dans la monnaie unique.

Les députés se sont toutefois montrés préoccupés par l'**apathie persistante de l'activité économique**, le PIB de la zone euro pour 2013 affichant, pour la deuxième année consécutive, une croissance négative, et une croissance faible au cours des trois premiers trimestres de 2014. Cette situation s'accompagne, dans de nombreux États membres de la zone euro, de **taux de chômage élevé** qui menace la stabilité de la zone euro et sape le soutien populaire et politique en faveur du projet européen.

La résolution a également noté les **risques possibles de déflation dans la zone euro** et constaté que la **tendance négative des crédits** accordés au secteur privé s'était encore accentuée, avec un taux de variation annuel de -2,3% en décembre 2013, contre -0,7% en décembre 2012.

Le Parlement est d'avis que le **succès de l'annonce du programme d'opérations monétaires sur titres (OMT)** par la BCE, qui a fait baisser les taux d'intérêt créditeurs, ne devrait pas constituer pour les États membres l'occasion de **se dérober aux réformes structurelles** visant à encourager le potentiel de croissance et à atteindre l'objectif de viabilité budgétaire à moyen terme.

Dans ce contexte, les députés ont jugé primordial de **créer les conditions d'une relance des investissements**, tant publics que privés, dans la zone euro. Ils ont demandé aux États membres :

- de se pencher sur les causes sous-jacentes de la **fragmentation financière** qui pose toujours un problème majeur, les PME étant exposées à des conditions d'emprunt beaucoup plus onéreuses, en particulier dans les pays de la zone euro connaissant déjà de graves difficultés économiques;
- de mettre en place les **réformes structurelles** appropriées pour rétablir un environnement favorable aux entreprises.

Les députés ont approuvé M. Draghi pour qui la souplesse des règles existantes du pacte de stabilité et de croissance pourrait permettre de mieux aborder la question de la faible reprise et de dégager des moyens pour le financement des réformes structurelles nécessaires. Ils sont d'avis que **mettre davantage l'accent sur la croissance et l'investissement public** (tel que le paquet d'investissement de 300 milliards EUR proposé par le président de la Commission) servirait à compléter les efforts de la BCE visant à faire augmenter l'emploi et la croissance en Europe.

La BCE a déclaré être disposée à recourir à des **instruments non traditionnels** supplémentaires dans les limites de son mandat, et à modifier l'envergure ou la composition de ses interventions, dans le cas où une inflation faible s'installerait pendant une période excessivement longue. Le Parlement s'est montré ouvert au recours à d'autres mesures non conventionnelles, mais a souligné qu'elles **ne suffiront pas sans une combinaison adéquate de politiques budgétaires, d'investissements et de réformes structurelles**.

Selon les députés, les mesures de politique monétaire non conventionnelles employées actuellement devraient **être de nature transitoire** et avoir pour but de donner du temps aux États membres pour assainir leurs finances publiques et mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires. La BCE est encouragée à veiller à ce que ses politiques soient mieux adaptées à l'économie réelle.

Stabilité financière : soulignant qu'un renforcement de la bonne gouvernance des banques contribue à la stabilité financière, le Parlement a salué le fait que le **mécanisme de surveillance unique** (MSU), premier pilier de l'union bancaire, est devenu pleinement opérationnel le 4 novembre 2014. Il a rappelé que la **responsabilité démocratique du nouveau MSU devant le Parlement européen** était fondamentale pour garantir la crédibilité du nouveau régime de surveillance.

Etant donné que les tests de résistance réalisés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) en collaboration avec le MSU ont révélé des fragilités persistantes dans le système bancaire européen, les députés estiment que la BCE a la responsabilité de faire en sorte qu'à l'avenir, **les recapitalisations bancaires soient conduites au moyen du renflouement interne** lorsque l'accès aux marchés est difficile ou impossible. Afin de rendre le renflouement interne plus efficace, la législation européenne devrait évoluer vers une séparation entre les activités d'investissement plus risquées et les activités bancaires traditionnelles.

Préoccupés par la dépendance persistante de nombreuses banques de la zone euro vis-à-vis du financement de la banque centrale, les députés ont appelé à créer **une Union des marchés des capitaux régulée**, afin de réduire la dépendance excessive des économies de la zone euro à l'égard du système bancaire.

Rappelant que le **mécanisme de résolution unique** (MRU), deuxième pilier de l'union bancaire, entrera en vigueur début 2015, la résolution a souligné la nécessité de poursuivre le développement du troisième pilier de l'union bancaire.

Enfin, le Parlement s'est félicité de l'avancée que constitue la décision de BCE **de publier les comptes rendus de ses réunions**, une pratique qui devrait entrer en vigueur en janvier 2015.